BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 704

56 – MORBIHAN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LORIENT

Ventes et cessions

491 694 303 RCS Lorient.
ORCOM FIMOREC.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 20000.00 EUR.
Adresse : 21, Rue Léonard de Vinci, Zac du Parco, 56700 Hennebont.
Oppositions : Art. L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE ELLIANCE Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros Siège social : 21, rue Léonard de Vinci ZAC du Parco 56700 HENNEBONT RCS LORIENT 491 856 365 ET ORCOM FIMOREC Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros Siège social : 21, rue Léonard de Vinci ZAC du Parco 56700 HENNEBONT RCS LORIENT 491 694 303 AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à HENNEBONT (56) du 31 mars 2022, La Société ELLIANCE, Société à responsabilité limitée au capital de 10 000,00 euros, dont le siège social est 21, rue Léonard de Vinci - ZAC du Parco à HENNEBONT (56700), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LORIENT sous le numéro 491 856 365, et la Société ORCOM FIMOREC, Société à responsabilité limitée au capital de 20 000,00 euros, dont le siège social est 21, rue Léonard de Vinci - ZAC du Parco à HENNEBONT (56700), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LORIENT sous le numéro 491 694 303, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la Société ELLIANCE par la Société ORCOM FIMOREC. La Société ELLIANCE ferait apport à la Société ORCOM FIMOREC de la totalité de son actif, soit 200 806 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 76 263 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 124 543 euros. La Société ORCOM FIMOREC, détenant 7 423 parts de la Société ELLIANCE sur les 10 000 parts composant le capital de cette dernière, renonce à ses droits dans sa propre augmentation de capital, qui ne s'élèverait donc qu'à 510,00 euros. En rémunération de l'apport net, 51 parts nouvelles de 10,00 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées, attribuées aux associés de la Société absorbée autres que la Société absorbante. La prime de fusion serait réduite également d'un montant correspondant aux droits non exercés par la Société ORCOM FIMOREC et s'élèverait globalement à 31 585 euros. Il résulterait de l'annulation des parts de la Société ELLIANCE détenues par la Société ORCOM FIMOREC un boni de fusion de 90 469 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 12 parts de la société ORCOM FIMOREC pour 611 parts de la société ELLIANCE. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales

extraordinaires des deux Sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er octobre 2021, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la Société ELLIANCE depuis le 1er octobre 2021 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la Société ORCOM FIMOREC. La Société ELLIANCE sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la Société absorbante, ainsi que ceux de la Société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de LORIENT au nom des deux sociétés le 15/04/2022 Pour avis..

